

(1999/C 96/162)

QUESTION ÉCRITE E-2558/98
posée par José Apolinário (PSE) à la Commission*(1^{er} septembre 1998)**Objet:* Les NUTS et Agenda 2000

La Commission confirme-t-elle qu'après la présentation d'Agenda 2000, il y a eu jonction des limites géographiques des zones éligibles au titre des NUTS 2 au Royaume-Uni?

Réponse donnée par M. de Silguy au nom de la Commission*(13 octobre 1998)*

La Commission a présenté ses propositions dans le cadre d'Agenda 2000 ⁽¹⁾ en juillet 1997. Ses propositions de nouveaux règlements relatifs aux fonds structurels et au Fonds de cohésion pour la période 2000-2006 ont été publiées en mars 1998.

Mi-1995, l'Office for national statistics (ONS) du Royaume-Uni a fait savoir à l'Office statistique de la Communauté (Eurostat) qu'à la suite d'une vaste réforme des administrations régionales et locales, d'importantes modifications de la Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS) seraient proposées.

Mi-1996, le premier projet de proposition de réforme de la NUTS au Royaume-Uni a été transmis pour avis à la Commission, suivi d'une proposition formelle en juin 1997. À l'issue de l'examen de la valeur technique des propositions à la lumière des principes sous-jacents du système NUTS, une nouvelle nomenclature NUTS pour le Royaume-Uni a été adoptée en juin 1998. Elle impliquait des modifications mineures au niveau NUTS 1, une révision significative des régions de niveau NUTS 3 et les modifications correspondantes au niveau NUTS 4, ainsi que des modifications plus limitées au niveau NUTS 2.

⁽¹⁾ COM(97) 2000 final.

(1999/C 96/163)

QUESTION ÉCRITE E-2567/98
posée par Peter Truscott (PSE) au Conseil*(1^{er} septembre 1998)**Objet:* Placement et soins en institution pour les adultes handicapés

Le Conseil pourrait-il préciser les points suivants concernant le placement et les soins en institution pour les adultes handicapés dans l'UE? Quel est l'état de la réglementation applicable dans l'UE en matière de normes relatives au placement et aux soins en institution pour les adultes handicapés? Quelles normes régissent les institutions de jour pour les adultes handicapés? Enfin, quel est le niveau comparatif de protection entre les différents États membres?

Réponse*(22 octobre 1998)*

Le Conseil souhaite indiquer à l'Honorable Parlementaire qu'il n'existe pas de législation adoptée au niveau communautaire dans les domaines auxquels sa question se réfère. La Commission n'a pas saisi le Conseil de propositions en la matière.

(1999/C 96/164)

QUESTION ÉCRITE E-2570/98
posée par Patricia McKenna (V) à la Commission*(1^{er} septembre 1998)**Objet:* Base de données statistiques concernant l'environnement

Selon des informations, la Commission européenne disposerait désormais d'une nouvelle base de données statistiques concernant l'environnement que seuls ses services peuvent utiliser et à laquelle le Parlement ne peut avoir accès.